

AU PUBLIC.

LE GOUV. M. BIEN RECOGNISANT pour l'encouragement qu'il a reçu depuis vingt-et-un ans, plus précisément par la Part de l'imprimerie, à l'ouvrage en question, de dire qu'il vient d'ajouter à son matériel d'imprimerie une presse mécanique et à peur, et qu'il pourra travailler à plus bas prix, par ce pas 6. Il continuera de confectionner les gravures suivantes dans le goût le plus élégant, toutes dans l'une ou l'autre langue, sur papier nouveau et enjolivés :

Affiches, grandes et petites.	
lettres funéraires.	Catalogues.
lettres prolixoires.	Encolure.
lettres de chancery.	Plaçards.
écrublures.	Étiquettes.
Gravures.	Papierets.
Cartes.	Fictures.

PIÈCES TOUJOURS EN MAINS : pour
Cours des Commissaires. Cours de Crédit.
Juges de Prix, Avocats, Notaires, Huissiers.

Il déclare que les meilleurs ouvriers, et
le papier est toujours de première qualité. Il
rendra responsable pour toutes défectuosités de
les ouvrages sortis de ses Presses. Ces prix
sont des plus modérés, attendu la concurrence
surtout la pénurie.

JACQUES PERRAULT.

Montréal, Octobre, 1834.